Office de Tourisme du Pays du Neubourg
Tel : 02 32 35 40 57

Chemin de l’arboretum

Distance **13.5 km**

Départ (Commune de départ) :
VENON

GPS latitude :
49.1727556

GPS longitude :
1.05105008

Dénivelé : 157 D+

Catégories : Boucle

Chemins goudronnés : 70%

ITINÉRAIRE OUVERT AUX PRATIQUES SUIVANTES

A pied
Durée : 03:15
Difficulté : Moyen

DESCRIPTIF

Loin d’être monotone, le plateau du Neubourg dévoile les richesses de son patrimoine. En plein champ, les villages se dessinent à l’horizon dissimulant manoir, château, chapelle… À l’ombre des feuillus et des résineux, ce parcours traverse une zone naturelle dont l’intérêt écologique est reconnu. Au gré des chemins forestiers empruntés, vous pourrez découvrir une grande variété d’espèces floristiques.

INFOS +

L’arboretum de Canappeville
Créé en 1952, il fut consacré à la plantation et à l’observation des résineux, ainsi qu’à l’implantation de feuillus exotiques dès 1960. L’arboretum s’étend sur 7,5 hectares offrant un chemin balisé de bornes explicatives pour découvrir les essences de nos régions : marro

Chapelle de l'arboretum de Canappeville © OT Pays du Neubourg

Doro 405 © OT Pays du Neubourg

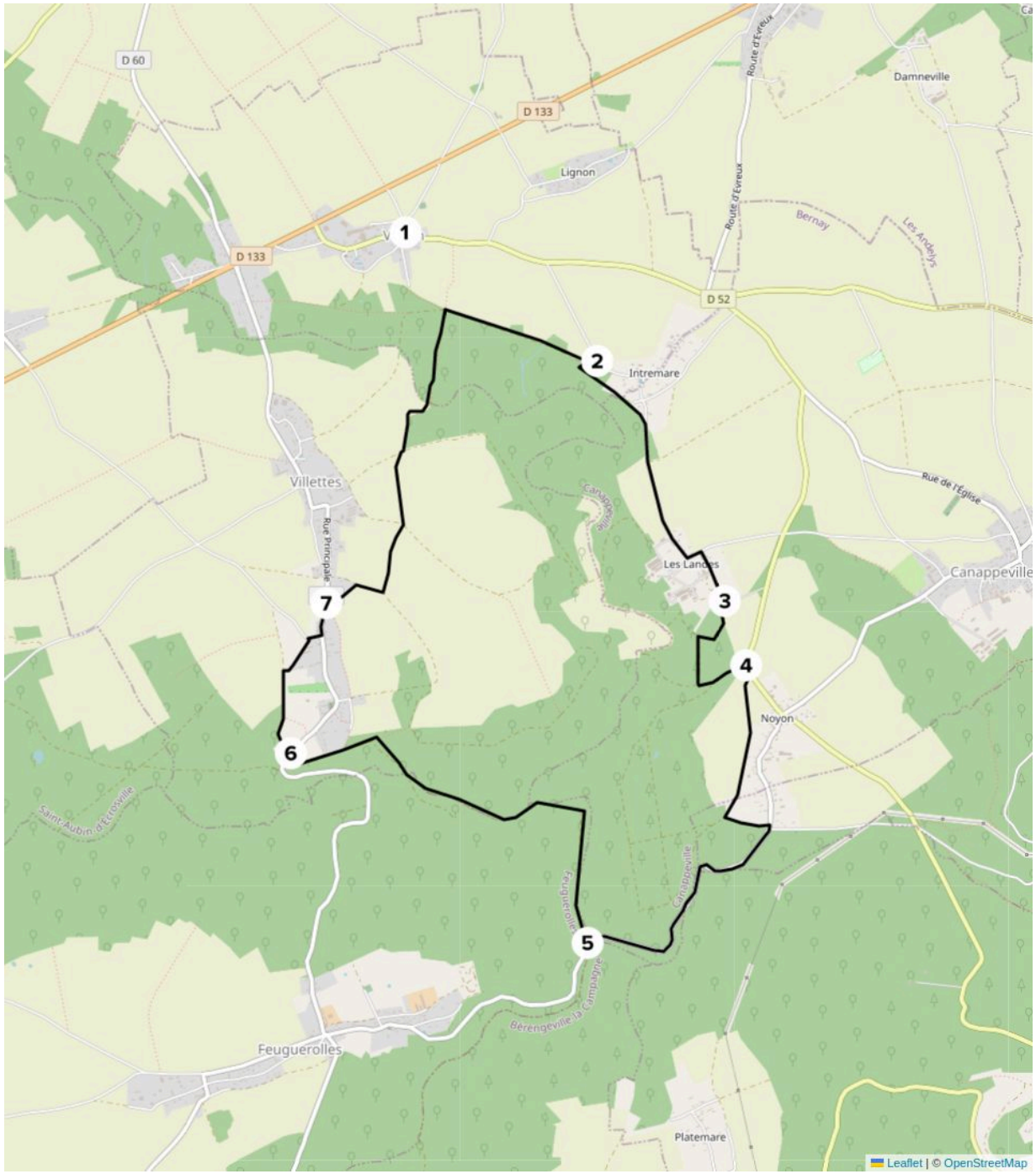

Etape 1 : À la pointe de la place de la mairie de Venon, tourner à gauche Chemin St Saturnin. Emprunter le Chemin de la retraite en cheminant en lisière du bois.

Etape 2 : 60m avant la route, rentrer dans le bois à droite et ensuite tourner à gauche. À l'habitation, prendre à droite. À la route, se diriger à droite. À la sortie Les Landes, rentrer sur le Centre de Formation en Élevage de Canappeville, laisser la chapelle sur votre droite.

Etape 3 : Dans le virage, prendre le chemin à droite pour entrer dans l'arboretum. Suivre le cheminement, à la 2ème intersection tourner à gauche et continuer sur le chemin principal. Après la descente, tourner à gauche et remonter vers la route.

Etape 4 : Puis, tourner à droite et de nouveau à droite. À la croisée des chemins, prendre à gauche. À la route D113, prendre à droite.

Etape 5 : Au pont, prendre le sentier à droite et suivre le cheminement principal. À l'intersection, à proximité du village de Villettes, prendre à gauche, puis à droite pour traverser la Rue principale.

Etape 6 : Continuer tout droit et prendre la 1ière à droite vers le château de Villettes. À la route, tourner à droite et à gauche au carrefour.

Etape 7 : Quitter le Rue principale et tourner à la 1ière à droite. À la fourche, prendre à droite et à la prochaine intersection à gauche en continuant tout droit. À la sortie du bois, prendre à gauche pour rejoindre la place de la mairie.